

**Commune de Rioux-Martin**  
**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

**SEANCE DU 29 septembre 2020**

**À 18 h 30**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 18 h 30, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

**Présents** : PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle – BERNARD Sarah – MILHAC Jean-Philippe, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

**Absents excusés** : MATHIEU Audrey

**Secrétaire de séance** : MERCADE Marie-Joëlle

**Date de la convocation** : 18 septembre 2020

***OBJET : Campagne de stérilisation des chats errants au village des « Ecosais du Bourg » avec le Syndicat Mixte de la Fourrière***

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la problématique des chats errants au village des « Ecosais du Bourg ». Il a des chats errants (une dizaine) au village des Ecosais du Bourg, nourris par des habitants et qui font régulièrement de nouvelles portées. Les habitants n'arrivent plus à placer les chatons.

Il rappelle que le Syndicat Mixte de la Fourrière, auquel nous adhérons depuis des années, peut nous aider matériellement et financièrement pour stériliser les chats errants. Une première campagne de stérilisation sur la commune avait été lancée en 2017, au village de « Chez Lemberg ».

**Le principe est le suivant :**

Les chats errants sont :

- capturés sur le site défini par la commune (village des Ecosais du Bourg), et acheminés chez le vétérinaire de notre choix (cabinet LINTHOUT – ANCIEN de Chalais) par notre agent communal ou des élus,
- sont testés au FEL/ FIV et leucose, et si négatifs,
- sont stérilisés et marqués à l'oreille d'un S (Stérilisation) ou un O (ovariectomie),
- sont réintégrés sur le site d'origine.

L'aide financière apportée par le syndicat est la suivante :

- Stérilisation et marquage :
  - participation du syndicat : 50 € par animal, mâle ou femelle,
  - participation communale : solde dû.
- Test FELV FIV :
  - participation du syndicat : 25 €,
  - participation communale : solde dû.

**Résolution :*****Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré :***

- **ACCEPTE de lancer une nouvelle campagne de stérilisation des chats errants,** au village des « Ecosais du bourg » avec le Syndicat Mixte de la Fourrière,
- **DECIDE de faire appel au Cabinet vétérinaire LINTHOUT - ANCION** de Chalais pour le marquage et la stérilisation des chats errants,
- **ACCEPTE de prendre à sa charge la participation communale pour cette campagne,** restant dû après participation du syndicat,
- **AUTORISE le Maire à signer les arrêtés concernant cette campagne,** ainsi que tous les documents se référants au dossier.

Fait et délibéré à Rioux-Martin

le 29 septembre 2020

Pour copie conforme

Le Maire  
Gaël PANNETIER